



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 8 -
SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024 – AUTORISATION D'OUVERTURES DE CRÉDITS

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau (jusqu'à 18 h 39), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino et Paul Le Gal-Huamé, conseillers municipaux.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024 – AUTORISATION D'OUVERTURES DE CRÉDITS

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1, prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant que certaines acquisitions doivent être effectuées avant le vote du budget primitif 2024,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2024 :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	2033	Frais d'insertion	1 000
5001 - Plan qualité voirie	2315	Installations, matériel et outillage techniques	286 000
5001 - Plan qualité voirie	2188	Autres immobilisations corporelles	300 000
5002 - Plan végétalisation	2031	Frais d'études	6 000
5002 - Plan végétalisation	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000
5002 - Plan végétalisation	2312	Agencements et aménagements de terrains	147 000
5004 - Plan qualité équipements sportifs	2312	Agencements et aménagements de terrains	5 000
5005- Plan qualité écoles	2312	Agencements et aménagements de terrains	8 000
5007 - Plan qualité bâtiments publics et transition énergétique	2188	Autres immobilisations corporelles	17 000
5007 - Plan qualité bâtiments publics et transition énergétique	2313	Constructions	1 000 000
5008 - Programme accessibilité	2313	Constructions	50 000
5009 - Dotation équipements	2051	Concessions et droits similaires	100 000
5009 - Dotation équipements	21828	Autres matériels de transport	100 000
5009 - Dotation équipements	21831	Matériel informatique scolaire	20 000
5009 - Dotation équipements	21838	Autre matériel informatique	50 000
5009 - Dotation équipements	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000
5009 - Dotation équipements	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000
5009 - Dotation équipements	2188	Autres immobilisations corporelles	250 000
5010 - Divers aménagements urbains	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	15 000
5010 - Divers aménagements urbains	2315	Subventions d'équipement aux autres organismes publics - Bâtiments et installations	296 000
5011- Aménagement du centre ville	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 100 000
5024-Sécurisation espaces publics	2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 000
5030 - Gestion immobilière	2313	Constructions	15 000
5032 - Budget participatif	2315	Installations, matériel et outillage techniques	48 000
5100 - Eaux pluviales	204512	Subventions d'équipement aux groupements de collectivités - Bâtiments et installations	47 000
		Total dépenses d'investissement	3 956 000

Article 2

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino et Lucile Périn) et quatre conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani et Henri Renié).

Le maire

Signé : Florian Bercault